



Note d'information

Convention d'entente entre clubs de la FFPJP, pour la constitution d'une École de Pétanque et de Jeu Provençal

Cette procédure permet une entente de deux à cinq clubs FFPJP, dans le but de former une école de pétanque et de jeu provençal plus forte et susceptible de dynamiser la pratique auprès des jeunes sur son territoire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

La convention ne peut être passée qu'entre clubs qui se situent à l'intérieur d'une zone géographique restreinte au sein d'un même département (le département d'affiliation du club responsable de l'entente).

La présente convention est soumise à l'approbation du comité départemental et du comité régional concernés, et doit être retournée à la **FFPJP au plus tard le 15 février.**

Les joueurs ou joueuses restent licencié(e)s dans leur club respectif durant la période de fonctionnement de la convention.

La convention prend effet à compter de la date de signature de ladite convention et est valable jusqu'au 31 décembre de l'année de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Toute modification de cette dernière doit obtenir au préalable l'accord écrit du comité départemental et du comité régional concernés.

LES PRÉSIDENTS DES CLUBS CONCERNÉS

1. Se mettent d'accord sur les modalités de fonctionnement de leur prochaine entente
2. Remplissent ensemble le modèle de convention suivant
3. Outre le document de synthèse ci-dessous, ce dossier doit comporter pour chaque club le procès-verbal de l'assemblée ayant approuvé le principe et le contenu de la convention



Convention d'Entente entre clubs de la FFPJP pour la constitution d'une Ecole de Pétanque et de Jeu Provençal

Catégorie concernée :

JUNIOR CADET MINIME / BENJAMIN (cochez la case concernée)

Nota : si l'entente est différente suivant la catégorie, faire une convention par catégorie

Dénomination de l'entente :

Convention d'entente en vue de former une école de pétanque et de jeu provençal plus forte et susceptible de dynamiser la pratique auprès des jeunes sur le territoire, entre les clubs :
Club responsable de l'entente

N° d'affiliation FFPJP : Nom du Club :

Adresse du siège :

Représenté par son/sa président(e)

Mme/M.

Signature du ou de la président(e) :

ET

N° d'affiliation FFPJP : Nom du Club :

Adresse du siège :

Représenté par son/sa président(e)

Mme/M.

Signature du ou de la président(e) :

ET

N° d'affiliation FFPJP : Nom du Club :

Adresse du siège :

Représenté par son/sa président(e)

Mme/M.

Signature du ou de la président(e) :



ET

N° d'affiliation FFPJP : Nom du Club :

.....
Adresse du siège :

.....
Représenté par son/sa président(e)

Mme/M.....

Signature du ou de la président(e) :

ET

N° d'affiliation FFPJP : Nom du Club :

.....
Adresse du siège :

.....
Représenté par son/sa président(e)

Mme/M.....

Signature du ou de la président(e) :

Le responsable éducatif et sportif de cette entente sera Mme/M. du club, ayant la qualification

Le responsable administratif et financier de cette entente sera Mme/M. du club

Les frais inhérents à cette entente seront (partagés selon la règle de répartition suivante) ou (supportés par le club de) :

Les entraînements et éventuelles rencontres se dérouleront à :

.....
Cette convention, approuvée par le conseil d'administration de chacun des clubs précités, est valable pour la saison et renouvelable par tacite reconduction.

Fait à : , le

Signature du responsable
administratif et financier

Signature du président
du Comité Départemental

Signature du président
du Comité Régional